

Préambule

Les caractéristiques de l'environnement économique et les conditions d'accès au marché de l'emploi imposent aux jeunes diplômés de disposer de compétences particulières pour mener à bien leur recherche d'un premier emploi.

Les Universités ont ainsi fait de la préparation de leurs étudiants au monde du travail une de leurs priorités. A ce titre, les Services d'Information et d'Orientation et les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) assurent un service déterminant en proposant aux étudiants qui le souhaitent de l'information, du conseil et des formations pour leur orientation et leur insertion professionnelle. L'engagement de nombreux enseignants vient compléter et renforcer ce dispositif par des modules intégrés au cursus d'enseignement, en développant l'ouverture au monde du travail et la capacité à transposer les acquis académiques en compétences professionnelles.

L'Apec est un partenaire naturel des Universités pour les accompagner dans ces démarches et renforcer les dispositifs qu'elles mettent en œuvre. Elle souhaite, par ailleurs, apporter son soutien à l'ensemble des équipes universitaires qui s'investissent au quotidien sur ce terrain.

Prenant appui sur sa connaissance du marché de l'emploi, l'Apec développe depuis de nombreuses années des actions de conseil et de mise en relation avec les entreprises au bénéfice des jeunes diplômés.

La présente convention s'inscrit dans la logique de l'accord national de partenariat signé entre l'Apec et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur le 20 novembre 1996 pour favoriser les conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Elle a pour objet de relancer la coopération entre les deux partenaires en systématisant et en rationalisant la création et la maintenance des actions en faveur de l'insertion et en leur donnant un cadre général de pilotage. Elle vise ainsi à en démultiplier l'efficacité.

Les Partenaires

L'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), mise en place et gérée par les partenaires sociaux (MEDEF, CFDT-Cadres, CFE/CGC, UGICA/CFTC, UGICT/CGT, UCI/FO) est un organisme paritaire au service des entreprises et des cadres du secteur privé chargé de veiller à la fluidité et à la transparence du marché de l'emploi.

Cette mission, sur le plan opérationnel, se traduit par trois grands engagements :

- la mise en relation entre les cadres et les entreprises,
- le conseil en gestion de carrière,
- l'observation du marché de l'emploi des cadres,

Dans ce cadre, soucieuse de contribuer à un meilleur accès au premier emploi et de favoriser une solidarité entre les générations, l'APEC a développé un ensemble de services en faveur des étudiants, des jeunes diplômés (Bac +5), des enseignants et des services d'orientation des Universités et grandes Ecoles.

Pour ce faire, l'APEC propose à ces dernières un partenariat qui s'inscrit dans la durée.

L'Université Lille 1 a pour principales missions de :

- développer une activité de recherche de haut niveau, au service du développement économique et social, reconnue aux niveaux national et international
- proposer une offre de formation diversifiée en s'appuyant sur son pôle d'excellence en recherche mais construite aussi en collaboration avec le monde socio-économique, afin de cibler au mieux les besoins et perspectives de développement des entreprises.
- accompagner les étudiants durant leur parcours pour faciliter leur orientation et leur insertion professionnelle.

Dans ce cadre, l'Université Lille 1 dispose d'un Service d'Information et d'Orientation, dénommé SUAIO et d'un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, dénommé Pass'Pro. Ce service est plus particulièrement chargé d'élaborer et de mettre en place le dispositif d'accompagnement des étudiants à l'élaboration du projet professionnel et à la recherche de stage et d'emploi, et ce en développant des partenariats, notamment avec les organismes en charge de l'emploi.

Article 1 : objet de la convention

Les partenaires conviennent que l'objectif de leur coopération est de renforcer ou de favoriser la création au sein de l'Université d'actions durables permettant aux étudiants de mieux s'orienter, de mieux appréhender les données du marché de l'emploi et d'accéder plus facilement au premier emploi.

La présente convention a pour objet de définir les contenus et conditions de mise en œuvre du partenariat entre **l'Université Lille 1** et **l'APEC**, en vue de préparer l'insertion professionnelle des futurs jeunes diplômés.

Article 2 : engagements réciproques

2-1 L'UNIVERSITE LILLE 1 S'ENGAGE A :

- Introduire et développer dans les filières de formation, selon un calendrier qui fera l'objet d'un avenant à la présente convention, des modules d'initiation et de formation aux techniques de recherche d'emploi.
Ces modules comprendront, notamment :
 - Une analyse du marché de l'emploi et la construction d'un projet professionnel.
 - Une présentation des réalités du recrutement en entreprise en vue de favoriser la recherche de stage et d'emploi.
- Développer au sein de **l'Université Lille 1** des activités mettant en relation les étudiants avec les entreprises.

- ❑ Mettre à disposition des étudiants, développer et enrichir les ressources documentaires et outils d'information consacrés à la connaissance du monde de l'Entreprise et à la recherche d'emploi.
- ❑ Faire connaître les services à distance proposés aux étudiants par l'APEC (apec.fr) et la possibilité pour les jeunes diplômés (à partir de Bac +5) de bénéficier de ses services de proximité.

2-2 L'APEC S'ENGAGE A :

- ❑ Contribuer à la conception et au développement des modules d'insertion à implanter dans les cursus.
- ❑ Apporter son appui dans l'élaboration par l'Université d'un plan d'action visant à organiser, coordonner et faire fonctionner les activités d'aide à l'insertion tout au long du cursus de formation, que ces activités soient réalisées par l'Apec, **l'Université Lille 1** ou d'autres intervenants, partenaires ou prestataires de services.
- ❑ Assurer pour les produits et services de l'Apec conçus pour les étudiants et jeunes diplômés la formation des enseignants et des personnels de l'université
- ❑ Ouvrir ses centres de ressources documentaires aux enseignants et personnels de l'Université.
- ❑ Intervenir, selon un calendrier défini en commun chaque semestre, sous forme de conférences auprès de groupes d'étudiants réunis par **l'Université Lille 1**, pour :
 - les informer des réalités du marché de l'emploi,
 - les sensibiliser à la construction du projet professionnel.
- ❑ Organiser et animer une fois par an, une réunion d'information à l'intention des enseignants et « personnes ressources » sur l'actualité du marché de l'emploi et plus particulièrement les conditions d'insertion des jeunes diplômés.

Article 3 : Suivi de l'insertion

~~Les partenaires conviennent de mettre en place un dispositif leur permettant de mesurer l'efficacité des actions engagées en faveur des étudiants et jeunes diplômés.~~

~~A ce titre, l'Université mettra à la disposition de l'APEC, dans le respect de la réglementation en vigueur, les informations nécessaires pour réaliser des enquêtes de satisfaction et des études sur l'insertion de ses diplômés en distinguant les différentes filières de formation.~~

~~Les travaux sur l'insertion seront réalisés par le Département Etudes et Recherche de l'APEC. Ils feront l'objet d'une restitution à l'Université et d'une mise en comparaison avec les résultats globaux obtenus, pour les mêmes filières, sur le plan national.~~

~~Les modalités techniques de telles enquêtes pourront faire l'objet d'un avenant annexé à la présente convention.~~

Article 4 : consolidation des relations partenariales

Dans le cadre de la politique qu'elle a engagée en matière d'insertion professionnelle, **L'Université Lille 1** fait déjà appel à différents partenariats, notamment avec des entreprises pour développer les stages.

L'Université Lille 1 et l'APEC conviennent de renforcer la cohérence de ces différents partenariats, y compris en lien avec celui qu'elles concluent par la présente convention.

Pour ce faire, il est convenu : d'une part, de veiller, à l'occasion de l'organisation d'évènements particuliers, de mobiliser également les ressources des autres partenaires de L'Université et, d'autre part, de convier l'APEC aux réunions annuelles du Conseil de Perfectionnement du BAIP afin d'échanger sur les problématiques rencontrées et d'infléchir les plans d'actions futurs.

Article 5 : mise en œuvre et suivi de la convention

Dès la signature de la présente convention, les partenaires conviennent de se rencontrer pour procéder à l'analyse des besoins et élaborer un plan d'actions qui vise à définir les pratiques de la coopération pour l'année universitaire 2009/2010. Ce plan est annexé à la présente convention.

Le plan d'actions intègre, autant qu'il est possible, l'existence d'autres partenaires ou prestataires de l'Université afin de veiller à la cohérence d'ensemble et d'optimiser les moyens engagés.

Il définit également des objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les indicateurs de mesure d'efficacité des actions entreprises pour assurer un suivi.

Chaque année, les partenaires procèdent au bilan de leur coopération, notamment en s'appuyant sur les critères d'évaluation prédéfinis. En cas de besoin, les mesures correctrices appropriées sont mises en œuvre.

Article 6 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle fait ensuite l'objet d'une reconduction à l'occasion de chaque bilan annuel.

Elle peut être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, à tout moment, et sans autre obligation que d'en expliquer les raisons, sous réserve d'un délai de prévenance de trois mois.

Fait en trois exemplaires
(Lieu), le (date de signature)

pour **l'Université Lille 1**
(fonction du signataire)

pour l'APEC,
le

(Nom du signataire)

Produits et services prestés par l'apec dans le cadre de la convention

MENSUEL
« COURRIER CADRES »
Fourni gracieusement

OPERATIONS DE FORMATION
d'enseignants ou
de « personnes ressources »
assurées à titre gracieux.

ACTIONS D'INFORMATION
sur le marché,
l'élaboration du projet
professionnel ...
assurées à titre gracieux.

ACTIVITES DE CONSEIL
sur l'analyse des besoins,
l'aide à l'élaboration d'un
plan d'action,
la construction de modules
assurées à titre gracieux.

DOCUMENTATION EDITEE PAR L' APEC
*fournie gracieusement en quatre
exemplaires.*

- Collection « Les référentiels des métiers cadres »
Les métiers de l'Immobilier
Les métiers de la Logistique et du Transport
Les métiers du Multimédia
Les métiers de l'Environnement
Les métiers de la Finance et la Comptabilité
Les métiers des fonctions Commerciale et Marketing
Les métiers de l'Agroalimentaire
Les métiers de l'Assurance
Les métiers des Ressources Humaines
Les métiers des Télécoms
Les métiers de l'Informatique

- Collections « Pratique »
Travailler à l'étranger en se mettant à son compte
Si je m'installais à mon compte
Devenir agent commercial
S'établir en profession libérale
Offre d'emploi :
Vieux les sélectionner, bien préparer sa candidature

- Etudes : Les grandes Enquêtes Annuelles de l'Apec
Panel entreprises France
L'Europe des Cadres
Cadroscope Enquête Climat
Enquête rémunérations
Enquête Mobilité
L'insertion professionnelle des jeunes
Diplômés

Répartition des étudiants par secteur disciplinaire (au 15 janvier 2009)

DOMAINES DE FORMATION	LICENCE	MASTER 1	MASTER 2	DOCTORAT	TOTAL	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE DU « PROJET EMPLOI »
Sciences et Technologies	4183	1140	696	697	6716	
Sciences Economiques et de Gestion	2976	950	1314	105	5345	
Sciences Humaines et Sociales	905	303	293	79	1580	
TOTAL	8064	2393	2303	881	13641	

Diplômes délivrés par secteur disciplinaire (au 15 janvier 2009)

Domaines de formation	LICENCE	MASTER 1	MASTER 2	DOCTORAT	TOTAL
Sciences et Technologies	1175		638	165	1978
	Dont 341 Licence Pro		Dont 434 Master Pro		
Sciences Economiques et de Gestion	862		1023	11	1896
	Dont 222 Licence Pro		Dont 981 Master Pro		
Sciences Humaines et Sociales	304		248	11	563
	Dont 57 Licence Pro		Dont 212 Master Pro		
TOTAL	2341		1909	187	4437

PERSONNEL

Effectif enseignants

1310

Effectif conseillers et « personnes ressources » (*)
**Pass'Pro–BAIP de Lille 1 : 3 chargés d'insertion
professionnelle – un réseau d'une vingtaine
d'enseignants-chercheurs**

(*) *intervenant sur les missions d'insertion*

PLAN D'ACTION UNIVERSITÉ LILLE 1

Formation

Ingénierie pédagogique
Orientation Etudiants
Mise en relations Entreprises
Observatoire

ACTIONS / THEMATIQUES	POPULATION CIBLE :	CALENDRIER PREVISIONNEL
<p>Formation/Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier RECHERCHE INFORMATION et VEILLE pour développer votre connaissance sur la méthodologie de recherche documentaire afin d'apporter votre aide auprès des étudiants dont vous avez la charge. - Participation de l'équipe Pass'Pro au stage INTER « Réussir vos Recrutements » (2 jours) de façon à disposer d'une vision d'ensemble du processus de recrutement (de la définition du besoin à l'intégration en entreprise) ; le but étant de vous positionner en tant que Recruteur potentiel et donc d'apporter, en miroir, des conseils méthodologiques adaptés aux étudiants. C'est aussi de partager et d'échanger vos pratiques avec d'autres recruteurs. (Actions facturées) - Participation de l'équipe Pass'Pro à l'action « webex » en observation 	<p>Personnel BAIP « Pass'Pro »</p> <p>Personnel BAIP « Pass'Pro »</p> <p>Personnel BAIP « Pass'Pro »</p>	<p>7 mai 2009 matin</p> <p>2 personnes les 4-5 Juin,</p> <p>2 personnes les 8-9 Octobre</p> <p>Octobre 2009 ?</p>

ACTIONS / THEMATIQUES	POPULATION CIBLE : filieres/niveau	CALENDRIER PREVISIONNEL
Appui mise en relation clients - Organisation des journées JD sur le site de l'Université : Développer davantage les connexions avec Sylvie Huguet et informer plus en amont de manière à développer la communication autour de cet événement.	Etudiants diplômés Bac+4 et au-delà.	Octobre 2009 (2 jrs)

